

Bureau du 5 juillet 2004

Décision n° B-2004-2377

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Cession, à la SACVL, d'un local commercial constituant le lot de copropriété n° 12 du centre commercial de Balmont à La Duchère**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du grand projet de ville Lyon-La Duchère, la Communauté urbaine a acquis, par voie de préemption, par acte en date du 30 août 2002, un local commercial vandalisé à usage de salon de coiffure hommes et dames, d'une superficie de 67,42 mètres carrés et les 33/1 015 de la propriété du sol et des parties communes générales composant le lot n° 12 de la copropriété centre commercial de Balmont située quartier de La Duchère à Lyon 9°, en vue de permettre sa recomposition urbaine dans la mesure où ce centre commercial connaît des difficultés de fonctionnement liées à sa morphologie et à sa localisation.

Il est, en effet, situé derrière la barre de logements, propriété de la SACVL. Sa relocalisation entre cette barre et la place Boualem permettrait son désenclavement.

La SACVL, maître d'ouvrage de ce projet d'aménagement doit maîtriser le foncier de ce secteur. Aussi, au titre du projet d'acte qui est soumis au Bureau délibératif, est-il proposé de céder le lot n° 12 de la copropriété centre commercial de Balmont à La Duchère à la SACVL au prix de 4573,47 €, conforme à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit projet d'acte ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis concernant la cession du lot n° 12 de la copropriété centre commercial de Balmont à La Duchère à Lyon 9° au profit de la SACVL.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 4 573,47 € en recettes - compte 775 100 - fonction 820 - opération 0677,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 5 235,40 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 820 - opération 0677 et en recettes - compte 211 300 - fonction 820 - opération 0677,

- moins-value réalisée sur la vente du bien : 661,93 € en recettes - compte 776 100 - fonction 01 et en dépenses - compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,